



## Séance du lundi 03 septembre 2018

Date de la convocation: 09/08/2018

**Date d'affichage de la convocation : 09/08/2018**

**Membres en exercice**  
: 10

*L'an deux mille dix-huit et le trois septembre 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire*

**Présents :** 9

**Présents :** Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Geneviève FOUCONNIER, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

**Pour:**  
9

**Représentées:**

**Secrétaire de séance:**  
**MASSEY Laurence**

**Excusés:** Guy CLARAC

**Absents:**

## Objet: REMBOURSEMENT FRAIS DE BOUCHE BRAKE - DE\_2018\_019

A l'occasion de l'inauguration de la nouvelle mairie, le samedi 22 septembre 2018, à 17 heures, un repas sur place est organisé à l'issue de cet évènement.

Nous avons mandaté Monsieur Patrick MASSEY, employé à la société BRAKE France sise hameau de Baylac (32550) MONTEGUT et dont le siège social se trouve 14-16 avenue Carnot – CS 95203 (91349) MASSY Cédex, d'acheter des desserts « Allumettes baroque praliné et Rochers chocolat noisette » pour un montant de 121,01€ TTC (Cent vingt et un euros et un centime).

Monsieur Patrick MASSEY nous a remis la marchandise commandée et la facture N° 45850514 du 19 septembre 2018 acquittée par lui-même et par chèque de la Banque Populaire N° 0000278 en date du 20 septembre 2018.

Il nous remet également un RIB pour le remboursement des ses frais.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité

**DECIDE** du remboursement de la somme avancée à Monsieur Patrick MASSEY, d'un montant de 121,01€ (Cent vingt et un euros et un centime).

**MANDATE** Monsieur le maire de l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Le maire : Guy Favarel

date réception préfecture et  
publication le 20/09/2018

Préfecture du Gers

Date de réception de l'AR: 20/09/2018

032-213203326-20180903-DE\_2018\_019-DE

Préfecture du Gers

Date de réception de l'AR: 20/09/2018

032-213203326-20180903-DE\_2018\_019-DE